

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 02/05/2024

VOI.24.00.A01063

OBJET : Arrêté temporaire de circulation PLACE DU THEATRE, PLACE GRANVELLE

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN  
Vu la demande de la DIRECTION RELATIONS USAGERS de la Ville de Besançon  
Considérant L'organisation des ELECTIONS EUROPEENNES il est nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 09/06/2024 PLACE DU THEATRE et PLACE GRANVELLE

ARRÊTE

**Article 1 :** Le 09/06/2024, le stationnement des véhicules est interdit à partir de 16h00 PLACE DU THEATRE et PLACE GRANVELLE sur la totalité des emplacements Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux les véhicules des présidents et secrétaires des bureaux de vote, personnel du KURSAAL et de la Direction des Relations Usagers. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~30 AVR. 2024~~

Pour la Maire,  
Par délégation,

Cedric VOIRIN

Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public



OFFICE OF THE DEAN

CHICAGO, ILL.



CHICAGO, ILL.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILL.

CHICAGO, ILL.

CHICAGO, ILL.

CHICAGO, ILL.

CHICAGO, ILL.